



VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 03 avril 2023, s'est réuni le 11 avril 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Patrick LE MESTRE, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU

Pouvoirs :

Hortense LE PAPE a donné pouvoir à M. THEPAUT
Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ
Laëtitia DUMAS a donné pouvoir à M. UZENAT
Odile MONNET a donné pouvoir à M. AUFFRET

Absent(s) :

Alain Michel RICHER, Frank D'ABOVILLE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES GENERALES

Opération de revitalisation de territoire - Avenant au titre du programme national "Petites Villes de Demain"

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Les communes d'Elven, de Grand-Champ et de Sarzeau ont adhéré en octobre 2021 au programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

Conformément au cadre posé par l'Etat et au diagnostic réalisé localement, il convient aujourd'hui pour ces communes, de formaliser leurs stratégies et leur plan d'action dans une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La commune de Vannes disposant déjà d'une ORT, mise en place dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV), les textes prévoient que la convention « Petites Villes de Demain » vaut avenant à la convention ORT vannetaise. C'est à ce titre que la commune de Vannes doit en être signataire.

Vu l'avis de la Commission :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

Je vous propose :

- d'approuver le projet de convention cadre « Petites Villes de Demain » valant avenant à l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée en 2019 dans le cadre du programme Action Cœur de Ville,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS